

TRANS'AGRI #19

Novembre 2021

L'essentiel pour transmettre mon exploitation en toute sérénité

Edito

Quinzaine de la transmission : un événement près de chez vous.

Du 19 novembre au 3 décembre, en Bourgogne Franche-Comté, les Chambres d'Agriculture organisent des actions (journées d'information, formations, ...) dans le cadre de cette manifestation centrée sur la cessation d'activité/transmission.

Cela représente autant d'opportunités pour entamer, ou poursuivre, votre réflexion sur cette thématique (liste complète des événements à retrouver dans notre agenda page 4).

Le renouvellement des générations est un défi majeur pour l'agriculture et nos territoires, relevons-le !

Parole à Robert et Muriel sur....

Transmettre en Bio... et conserver le nombre d'actifs !

Muriel s'est installée à St Julien les Russey en AOP Comté en 1982 après une reconversion professionnelle. Robert l'a rejoint en 1991, ils passent alors en Bio. Lorsque le couple entame sa réflexion sur la transmission, elle ne peut s'envisager qu'en BIO !

Dès 55 ans, Robert participe à une réunion d'information organisée par la MSA et la Chambre d'Agriculture, avant de réaliser tous 2 une formation sur la transmission. Après contact avec la MSA, Muriel projette son départ en retraite en 2019. Pour plus de facilité pour les repreneurs, ils décident d'arrêter ensemble.

« Nous savions que nos enfants n'avaient pas l'intention de reprendre. Nous avons donc réfléchi à l'avenir que nous souhaitons donner à l'exploitation. Il nous tenait à cœur de maintenir les 2 emplois existants et de pérenniser la structure ».

Dès lors, ils anticipent et murissent leur cessation d'activité d'un point de vue fiscal et social (avec le comptable), maîtrise foncière, investissements. Ils font également appel au Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture pour s'informer sur les démarches et les outils d'accompagnement existants : ils réalisent un Diagnostic Transmission d'Exploitation : « l'estimation prend tout son sens dans un projet de transmission puisqu'elle doit permettre au cédant de valoriser son outil de travail, sans mettre en danger la pérennité de la structure pour le repreneur ».

Vient ensuite l'étape du choix des repreneurs : Robert contacte alors Fabrice, du village voisin (en reconversion), qui cherchait 1 ha pour concrétiser une installation en maraîchage bio, qui devient effective au printemps 2017.

Pour la reprise de l'exploitation laitière, le choix se porte sur Yann, hors cadre familial, qui a intégré une formation pour acquérir la capacité professionnelle et réalisé 11 mois de stage Start'Agri sur la ferme avant de s'installer en avril 2018



Muriel, Robert et Yann avec l'activité du maraîcher (Fabrice) en arrière-plan.

Muriel et Robert ont vécu leur transmission plutôt sereinement. Leur investissement associatif les a aidé à décrocher : « Il faut céder avant d'être trop fatigué pour pouvoir profiter de la retraite. Apprécier ce bonheur de voir la ferme continuer, pérenniser la vie de paysan qui fait vivre les villages ».

Propos recueillis par Claude VERNOTTE
Chambre interdépartementale d'Agriculture du Doubs / Territoire de Belfort

Côte-d'Or



Alexis PARENT
03 80 68 66 54
alexis.parent@cote-dor.chambagri.fr



Amélie FERCOQ
03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr



Claude VERNOTTE
03 81 65 52 51
cvernotte@agridoubs.com

Haute-Saône



Laëtitia FAYARD
03 84 77 14 22
laetitia.fayard@haute-saone.chambagri.fr

Jura



Eric MENOULLARD
03 84 35 14 14
eric.menouillard@jura.chambagri.fr

Nièvre



Carole SIMON
03 86 93 40 15
carole.simon@nievre.chambagri.fr



Christophe BOSSARON
03 86 93 40 47
christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

Saône et Loire



Manon JASSERAND
07 72 04 13 93
mjasserand@sl.chambagri.fr

Yonne



Marc ABONNET
03 86 94 21 95
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

**Point
Accueil
Transmission**

Anticiper et agir pour l'avenir

**Contactez
votre conseiller
transmission
sans plus
attendre**

Doubs - Territoire de Belfort

Actualité

Vous vous demandez si vous allez être concerné par la revalorisation des retraites agricoles ?

Voici quelques éléments de réponse

Retenez avant tout que vous n'avez aucune démarche à effectuer. Grâce à un travail réalisé en amont de la mise en œuvre de la mesure, à partir du fichier des échanges inter régimes de retraite, les retraités concernés bénéficieront automatiquement de cette revalorisation à compter du 1er novembre 2021, et les premiers versements interviendront début décembre.

Une date unique de point de départ a été retenue, aussi bien pour les retraites déjà versées que pour les retraites versées à compter de novembre 2021.

Voici les deux conditions qui doivent être remplies pour pouvoir bénéficier de cette revalorisation :

- avoir accompli une carrière complète en qualité de chef d'exploitation ou chef d'entreprise agricole, soit une durée minimale d'assurance de 17,5 années,
- avoir liquidé l'intégralité de vos retraites personnelles dans l'ensemble des régimes de base (activité en tant que salarié, artisan, commerçant...) et complémentaires en France et à l'étranger.

Cette revalorisation vient porter le montant des petites retraites de 75 % du smic agricole à 85 %, soit 1 035 € par mois. Elle concerne les chefs d'exploitation uniquement. Les conjoints collaborateurs et aides familiaux ne sont pas concernés à ce jour.

Concrètement, la majoration allouée est versée sous la forme d'un complément différentiel qui vient s'ajouter à la retraite de base. L'objectif de cette revalorisation est de garantir un niveau de retraite supérieur au seuil de pauvreté. Aussi, si le montant de l'ensemble des droits et du complément différentiel alloué dépasse un certain seuil, ce complément différentiel fera l'objet d'une réduction.

Si vous percevez déjà le complément différentiel (versé depuis 2015 pour porter les retraites à 75 % du SMIC agricole), il existe une clause de sauvegarde, ce montant ne peut pas baisser, même si la prise en compte des retraites perçues au titre des autres régimes vous fait dépasser le seuil. Si vous n'atteignez pas le seuil, le complément différentiel actuellement versé sera majoré.

Enfin, si vous ne bénéficiez pas d'une carrière complète de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, un complément différentiel, proratisé pourra vous être attribué.

Question à un juriste

La maison d'habitation....réflexion....

L'exploitation / le domaine que vous allez transmettre se situe en dehors de zones urbanisées. Et, vous aviez eu la possibilité de construire votre **maison d'habitation sur place, celle-ci étant nécessaire à l'activité agricole / viticole.**

Lors de votre transmission, deux possibilités s'offrent à vous :

Céder votre exploitation, maison incluse :

Attention, n'espérez pas pour autant pouvoir construire votre nouveau lieu de vie sur une de vos parcelles situées en dehors de zones urbanisées.

La réglementation s'est durcie. Et, pour limiter la consommation foncière et l'étalement urbain, les **constructions à vocation d'habitat ne peuvent être envisagées qu'au sein des parties urbanisées** (ex surface entourée en jaune sur la carte).



Céder votre exploitation tout en conservant votre maison :

Attention, elle constituera, après votre arrêt d'activité, le logement d'un tiers pour le repreneur.

Le développement de l'exploitation **risque d'en être compromis**, tout comme la construction **d'une nouvelle maison d'habitation** pour le repreneur.

En tant que futur cédant, votre volonté de toujours vivre sur place peut se comprendre (afin de continuer à participer de près ou de loin aux travaux de la ferme...). Mais il faut voir plus loin, dans 10, 20 voire 30 ans.... Qu'advient-il de votre maison ? Qu'en pensent vos enfants (les héritiers potentiels....) s'ils ne reprennent pas votre entreprise ?

Votre projet de **transmission de l'exploitation doit donc se penser dans sa globalité**, sans oublier le devenir de votre maison d'habitation.

Outils à la transmission

Outils à mobiliser pour votre projet de transmission

La transmission de votre exploitation est un tournant décisif de votre carrière, elle marque l'aboutissement d'un projet professionnel, personnel et des projets futurs à préparer. Focus sur les outils mobilisables, selon vos besoins !

Les Points Accueil Transmission proposent 2 accompagnements : collectif et individuel.

COLLECTIF :

Vous pouvez participer à des journées d'information proposées sur diverses thématiques (retraite, valeurs de reprise etc.) dans chaque département. Elles vous permettent de glaner des informations nécessaires pour apporter un éclairage sur de nombreux points. Vous pouvez également participer à des formations. Elles vous permettront de prendre du recul et d'échanger avec des personnes qui se posent les mêmes questions.

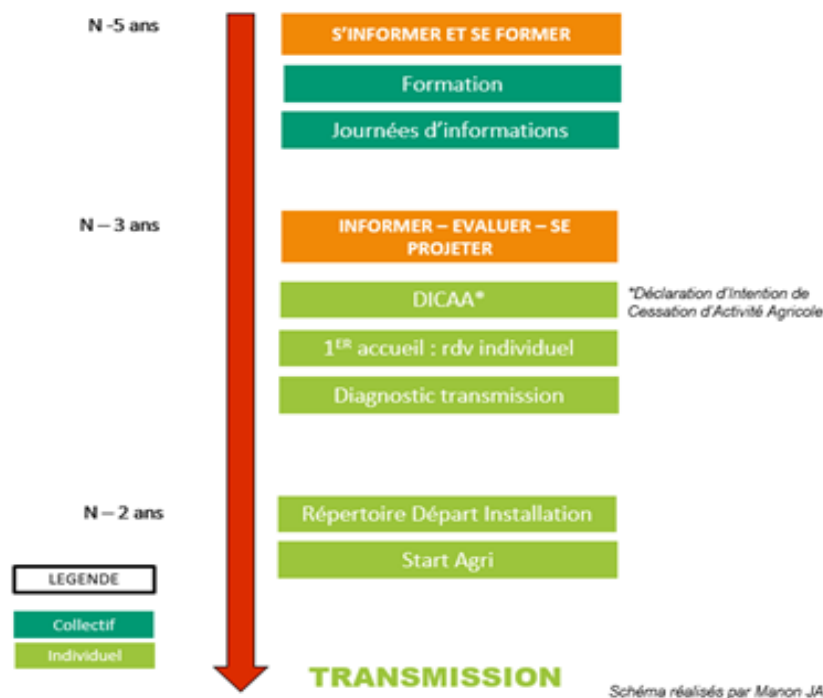
Les formations, comme les journées d'information, sont gratuites ; vous venez simplement vous renseigner pour petit à petit semer les graines qui germeront pour avancer votre réflexion. **Idéalement, nous vous conseillons de saisir ces outils à partir de 57 ans, voire plus tôt pour les exploitants qui le désirent.**

INDIVIDUEL :

Vous pouvez aussi, selon vos besoins et aspirations, demander à être **rencontré individuellement**. Il suffit de prendre rendez-vous auprès des conseillers transmission de votre Chambre d'Agriculture. Ces rencontres sont gratuites. Il faut à minima un RV pour clarifier votre projet et définir un plan d'action (démarches à effectuer, partenaires à solliciter, etc.).

Vous pouvez également demander la réalisation d'un **diagnostic transmission** pour travailler sur les valeurs de reprise et vous assurer de la « transmissibilité » de votre structure. Lorsque ces étapes sont faites et que votre projet est clair, vous pouvez vous inscrire au **Répertoire Départ Installation** afin de faire connaître votre ferme et rencontrer des candidats à l'installation à la recherche d'une structure.

Outils pour préparer sa transmission :



Des outils existent, n'attendez pas, mobilisez les !

Pour toute demande d'information, inscription, contactez le Point Accueil Transmission de la Chambre d'Agriculture

En bref

Retraite: Retrouvez toutes les informations sur la retraite sur : www.msa-bourgogne.fr ou www.msafrenchecomte.fr/lfy

Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole (DICAA) : Futurs retraités, pensez à retourner votre formulaire DICAA au plus tard **3 ans** avant votre départ en retraite.

Contact : Point Accueil Transmission de votre département.

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un outil permettant de mettre en relation des cédants et des preneurs. Vous aussi, proposez votre exploitation à céder et trouvez le jeune pour la reprendre, sur le site www.repertoireinstallation.com

A vos agendas

Compte tenu du contexte actuel, les mesures sanitaires en vigueur devront être respectées. **Il est obligatoire de vous inscrire au préalable** afin de respecter le nombre maximum de participants par réunion et de pouvoir, éventuellement, être informé de toutes modifications ultérieures. Merci de **vous munir de votre masque ainsi que du nécessaire pour les prises de note**.

CÔTE-D'OR

Formations :

Agir pour ma Cessation et Transmission d'Exploitation : les 23/11 et 13/12 à Bretenière. Formation de 2 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les valeurs d'exploitations lors de la transmission d'une exploitation.

Agir pour ma Cessation et Transmission d'Exploitation : début 2022 (dates et lieux en fonction des inscriptions).

Savoir parler de ma ferme, le 01/02/2022 à Bretenière. Formation d'une journée pour savoir mettre en avant sa ferme auprès de repreneurs potentiels.

Contact : Alexis PARENT—Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or - 03 80 68 66 54

DOUBS/TERRITOIRE DE BELFORT

Le Point Accueil Transmission organise, en partenariat avec les JA et la MSA, des **réunions d'information sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole** (retraite, étapes et démarches de la cessation d'activité) :

- 18/11 à Sancey, salle de la ComCom
- 23/11 à Chaffois, Salles des fêtes
- 25/11 à Méroux, Chambre d'Agriculture à La Jonxion
- 30/11 à Saône, Salle Joseph Guinemand

Une formation de 3 jours « **Réussir la transmission de votre exploitation** » est programmée les 25/02, 4 et 11/03/2022 à Valdahon.

Merci de vous inscrire et de retenir ces dates dès à présent.

Contact : Claude VERNOTTE—Chambre d'Agriculture Doubs/Territoire de Belfort- 03 81 65 52 51

JURA

Le Point Accueil Transmission organise, en partenariat avec les JA, la MSA, le Cerfrance, Agriconseil 39, la banque, la Safer, **une réunion d'information sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole** (retraite agricole, étapes et démarches de la cessation d'activité), le 01/12/2021 après-midi à la Chambre d'Agriculture à Lons le Saunier.

L'ADFPA et la Chambre d'Agriculture du Jura organisent une formation à destination des associés de sociétés à la recherche de candidats à l'installation suite à un départ. Cette formation « **se préparer à accueillir un nouvel associé dans notre société** » sera surtout axée sur les aspects humains de l'intégration d'une nouvelle personne et **se déroulera les 14/12/2021 et 13/01/2022**

Contact : Eric MENOULLARD—Chambre d'Agriculture du Jura 03 84 35 14 14

HAUTE-SAÔNE

Le Point Accueil Transmission organise, en partenariat avec la MSA, **3 réunions d'information sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole** (retraite agricole, étapes et démarches de la cessation d'activité) : les 22/11 à Vesoul, 24/11 à Luxeuil les Bains et 30/11 à Chargey les Gray.

Formation « Transmission et retraite : je m'y prépare » : le 16/12/2021, les 13 et 18/01/2022 à Vesoul. 3 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les valeurs d'exploitations, la transmission des baux, du patrimoine, les démarches à la cessation d'activité, ainsi que les étapes au changement.

Contact : Laetitia FAYARD—Chambre d'Agriculture de Haute-Saône — 03 84 77 14 22

SAÔNE ET LOIRE

Formation « Préparer sa retraite, anticiper sa transmission » dans le Charolais. Les 17, 24/11 et 1/12/2021, la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire vous invite à participer à une formation pour préparer votre projet de transmission, et définir votre stratégie de fin de carrière.

Contact : Manon JASSERAND — Chambre d'Agriculture de Saône et Loire — 07 72 04 13 93

YONNE

Le Point Accueil Transmission de la Chambre d'agriculture organise, en partenariat avec la MSA, **5 réunions d'information** sur la cessation d'activité et la transmission (retraite, juridique, étapes, calendrier...).

Elles se dérouleront en matinée (de 9h à 12h30), sauf à St Brancher (de 14h à 17h30) les :

- 10/11/2021, salle des fêtes de Tannerre en Puisaye
- 16/11/2021, salle des fêtes de Tanlay
- 17/11/2021, salle des fêtes de St Brancher (après-midi)
- 24/11/2021, Chambre d'agriculture à Auxerre
- 25/11/2021, salle des fêtes de Dixmont.

Contact : Marc ABONNET — Chambre d'Agriculture de l'Yonne — 03 86 94 21 95

Formation "Réussir la transmission de mon exploitation" : les 23, 25 et 30/03/2022 à Auxerre.

Une formation pour définir **son projet** de transmission d'exploitation. Les modalités de transferts de l'exploitation (foncier, DPB), les aspects fiscaux, l'évaluation de son exploitation, les relations humaines... sont abordés dans un souci d'adaptation à la situation de chaque participant.

Contact : Nicolas HABERMAYER — Chambre d'Agriculture de l'Yonne — 03 86 94 22 22